

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI D'EXPORTATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE CERTAINS LIQUIDES ET GAZ—*Suite.*

M. Lancaster—*Suite.*

quets, on sacrifie généralement les droits du Canada—2334 ; le principe d'économie politique est d'adopter des lois en faveur des pauvres et du commun des mortels—2335 ; si l'on dispose de l'excédent de notre production il ne restera rien quand nous en aurons besoin—2335 ; c'est justement de l'excédent que nous ne devons pas nous départir—2336.

M. Conmee—Un avocat discute généralement d'autant mieux une question qu'il la connaît moins—2336 ; le bill ne traite pas de l'exportation de l'excédent de nos forces hydrauliques—2336 ; mais de l'excédent d'un produit manufacturé de nos forces hydrauliques—2336 ; la loi permettant d'imposer un droit peut arrêter net l'exportation—2337 ; s'il fallait payer un droit de \$10 annuellement par force il ne s'en exporterait sûrement pas—2338 ; le bill est dans l'intérêt du public qui est amplement protégé—2338 ; il y a d'autres forces que celles du Niagara dans Ontario—2338 ; c'est une question de capital, de placement de fonds et d'utilisation de produit—2338.

M. Lancaster—Aucune sauvegarde dans le bill—2338 ; bonne machine politique pour amis du gouvernement—2338 ; pouvoir discrétionnaire—2339 ; si le gouvernement accorde une licence par erreur et veut ensuite la révoquer, il ne le pourra pas, il y aura trop d'influences pour l'en empêcher—2348 ; ce serait une scandaleuse violation d'engagement—2340.

M. R. L. Borden—Article 5 entièrement nouveau—2340 ; peut provoquer conflit avec gouvernement d'Ontario, devrait être soumis à ce gouvernement—2340 ; n'admet pas que ce gouvernement soit obligé de se soumettre à l'opinion de celui d'Ontario, mais suggère discussion—2340.

Hon. Aylesworth—Admet articles 3 et 5 pas discutés avec Ontario—2341 ; aucune objection à entendre son opinion—2341.

M. Wright—N'approuve pas proposition de mettre toutes les chutes d'eau sous juridiction gouvernement fédéral—2343.

Hon. Aylesworth—Ministre a pouvoir discrétionnaire—2342 ; peut tenir compte des prix payés et exigibles des deux côtés de la frontière—2342.

Articles 1 et 2 adoptés—2343.

Article 3, licence d'exploitation—2343.

Hon. Aylesworth—Licences ne seront pas pour durée déterminée, mais resteront en vigueur jusqu'à révocation—2344.

M. Maclean—Conseille permis d'un an, normalement renouvelables tous les ans—2344.

M. Barr—Dangereux donner licences, même pour une année—2344 ; conditions changent—2344.

Article adopté avec quelques modifications de texte—2345.

Article 4—Licence d'exportation—2345.

BILLS DU GOUVERNEMENT—*Suite.*LOI D'EXPORTATION DE L'ENERGIE ELECTRIQUE ET DE CERTAINS LIQUIDES ET GAZ—*Suite.*

Hon. Aylesworth—Aucune formule encore déterminée pour licence—2346.

M. Borden—Difficulté est de donner délai de révocation suffisamment étendu pour ne pas rendre impossibles contrats avec Etats-Unis—2346 ; et pas trop pour rester en mesure de répondre au premier appel à demande fortuite au Canada—2346.

M. Bristol—Considère que le ministre base ses appréciations sur calcul erroné—2347 ; ne croit pas à une grande demande immédiate du Canada à cause de données de la commission qui ne sont pas fondées—2347 ; cle propriétaire d'usine préférera être à même d'exporter quantité limitée pendant période fixe que de pouvoir exporter quantité plus grande et être exposée à révocation de licence—2348 ; un Américain ayant besoin d'énergie électrique ne signera de contrat que s'il est assuré de la fourniture pour un certain temps—2348 ; demande que pouvoir de révocation ne puisse être exercé que par conseil des ministres—2348.

M. Conmee—Ne voit pas comment gouvernement pourra juger de la quantité d'énergie requise en Canada—2349.

M. Macdonell—Le gouvernement se fait simplement donner un billet à demande pour toutes les conséquences du bill—2350 ; il s'agit de la disposition d'un capital de 3 à 6 millions par année, 300,000 chevaux à \$18 ou \$20—2350 ; le ministre des Douanes qui devra appliquer le bill devrait faire part à la Chambre de ses lumières—2350.

Hon. Aylesworth—Calculs établis en prenant pour base le fonctionnement de la compagnie Electrical Development—2350 ; ce que devra faire le ministre chargé de l'application—2351 ; avait songé à en charger la commission des chemins de fer—2352.

M. R. L. Borden—Admet que la commission est déjà surchargée—2352 ; n'aime pas donner trop de pouvoirs à un ministre—2352 ; discrétion du ministre pourrait être subordonnée à commissaire permanent résidant à Niagara—2352 ; ministres ne doivent pas avoir à traiter avec des amis ou des ennemis—2353 ; il ne faut pas de soupçon possible—2353.

M. Maclean—La commission d'Ontario a tous les renseignements nécessaires—2353 ; le seul moyen d'éviter procès avec Ontario est de prohiber complètement exportation d'énergie ou de fluide—2354 ; préfère voir la force se perdre que de laisser les Américains l'employer—2354 ; loi Burton restreignant l'importation de pouvoir aux E.-U. est une farce—2354 ; ce qu'a déjà fait la commission provinciale, a réduit prix d'énergie de 300 p.c.—2355.

Hon. Aylesworth—Demande réserver article—2356 ; désire étudier proposition chef de l'opposition et soulager ministre de la responsabilité que lui impose la loi—2356. Articles 4 et 5 réservés—2356.